

## Risques encourus suite à une affaire de complicité de tentative

Par FBE, le 20/09/2011 à 20:16

Bonjour,

Mon mari rencontre un pb car:

- en 2007 il a été accusé de complicité de tentative extorsion de fonds avec violence avec ITT-8j.

Dans cette affaire il a confirmé avoir fournit une batte de baseball. Mais ce dernier n'a guère assisté à ces violences.

-En 2008, il a été mis en examen par le juge d'instruction puis jugé en 2010 devant le tribunal correctionnel suite à cela une nullité d'ordonnance a été retenue par le tribunal.

Cependant, il vient de recevoir une convocation à mis en examen devant le juge d'instruction.

L'affaire peut-elle être renvoyée devant une autre juridiction (assises) malgré que sur la convocation il est stipulé qu'il s'agit d'une procédure correctionnelle ?

Que risque t-il ? à savoir qu'il a toujours reconnu ses torts car, il avoue avoir fournit une batte de baseball.

Y a t-il une possibilité que dans la même affaire certaines personnes ayant commit des faits (violences) peuvent être jugé dans une autre juridiction (assises) ?

Je vous remercie par avance.

Ces informations sont urgentes car, la mis en examen est pour bientôt.

Encore merci

## Par chris\_Idv, le 19/11/2012 à 17:50

Bonjour,

Votre mari est accusé complicité par fourniture de moyens (la batte de baseball).

Les fait initiaux ont visiblement été requalifié de délit (tribunal correctionnel) en crime (cour d'assise).

Cordialement,